

Conditions générales d'utilisation

Conseils de conservation des caisses



Dans un lieu
tempéré / frais



À l'abri
du soleil



À l'abri
de la pluie



À l'abri
de la poussière

Conditions d'utilisation

- Il est interdit d'écrire ou de coller des autocollants sur le matériel
- Le matériel doit être utilisé uniquement pour sa fonction propre (assiettes pour la nourriture et gobelets pour les boissons)
- Absinthe & Apfelkorn : il est interdit de consommer ces boissons dans d'autres contenants que ceux qui leur sont dédiés
- La vaisselle doit être triée par article dans chaque caisse lors des rangements
- Les restes de nourriture doivent être enlevés avant de ranger les assiettes et bols dans les caisses
- Le nombre de palettes en retour doit être identique à la livraison
- Les palettes doivent être prêtes au départ selon les horaires et dates définies préalablement
- Dans la mesure du possible, les caisses propres et sales doivent être séparées sur les palettes pour le retour

Conditions Générales de location (CGL)

valable dès le 01.01.2020

1. Objet et champ d'application

- 1.1** Les présentes conditions générales de location ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles PSP loue à ses Clients (ci-après « Client ») qui lui en font la demande, par tous moyens, les produits dont elle fait commerce (les « Produits »).

Elles s'appliquent sans restriction ni réserves à toutes les locations conclues par PSP, auprès des Clients, et prévalent sur les clauses pouvant figurer sur les documents du Client.

Ces conditions générales de location sont disponibles sur le site « www.psphygiene.com » et sont, en outre, communiquées à tout Client qui en fait la demande. Toute location de Produits implique, de la part du Client, l'acceptation des présentes conditions générales de location.

Le fait pour PSP de ne pas se prévaloir, à un moment donné, de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

PSP se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions générales de location. Le Client est soumis aux conditions générales de location en vigueur au jour de la commande.

- 1.2** Ces conditions générales de location ne sont pas applicables pour les commandes faites via l'e-shop.

2. Produits et Prix

- 2.1** Les produits proposés par PSP proviennent exclusivement de l'Union européenne.

- 2.2** Les Produits proposés par PSP sont conformes à la législation suisse en vigueur. Les Produits sont réalisés à partir d'une matière constituée exclusivement de substances autorisées par la réglementation en vigueur relative aux matériaux au contact des aliments. A la demande du Client, des documents de certification de conformités des fabricants peuvent être transmis.

- 2.3** Les Produits disponibles à la location et leur prix sont listés et présentés par PSP. Seule cette liste de prix fait foi, sauf lors d'une offre écrite en bonne et due forme émise par PSP à l'intention du Client.

3. Commande

- 3.1** Toute commande doit être préalablement validée en remplissant et signant une offre établie par PSP, sur laquelle figure la désignation des Produits, la quantité, le prix unitaire, la TVA, le prix total HT et TTC du ou des Produit(s) commandé(s) ainsi que le prix du transport, s'il est demandé par le Client.

- 3.2** Les offres sont valables pendant un délai d'un mois à dater de leur envoi.

- 3.3** Les commandes sont enregistrées dans l'ordre de réception et ne sont acceptées que dans la limite des stocks disponibles, elles sont validées par une confirmation de commande envoyée au Client. Dès cet instant la réservation de la marchandise est contractuelle (sauf dans le cas d'une demande de caution conformément aux dispositions de l'article 9.2 des présentes conditions générales de location).

4. Modification ou Résiliation de la commande

- 4.1** Toute modification de commande demandée par le Client sera prise en considération que si elle est demandée, par écrit, au plus tard 10 jours avant la mise à disposition du Produit. PSP se réserve la possibilité de facturer au Client les éventuels frais engagés qui ne seraient plus couverts suite à la modification de la commande.
- 4.2** Toute résiliation de commande fera l'objet d'une facturation selon les barèmes suivants :
- 20 % de la commande jusqu'à 10 jours avant la livraison,
 - 100 % de la commande 9 jours avant la livraison.

5. Durée et Lieu de location

- 5.1** La location prend effet au jour de la mise à disposition de la commande au Client. Cette date est fixée sur la confirmation de commande ou sur l'offre établi par PSP. Lors de la remise de la marchandise au Client, la charge des risques est transférée au Client qui en assume la garde matérielle et juridique. La location et la garde juridique prennent fin le jour où le Client restitue la totalité des Produits à PSP, conformément aux dispositions de l'article 8 « Restitution et Modalités de paiement » des présentes conditions générales de location.

Les Produits sont exclusivement loués pour l'Événement expressément indiqué sur la confirmation de commande établie par PSP (ci-après « Événement ») ou dans une zone géographique délimitée et prédéfinie par les Parties. Toute utilisation des Produits en dehors de l'Événement ou de la zone indiquée, sans l'accord exprès et préalable de PSP, peut justifier la résolution du contrat de location aux torts du Client et l'allocation de dommages et intérêts au profit de PSP.

- 5.2** Le retour des Produits doit s'effectuer dans les 5 jours après la prise en charge des Produits la marchandise par le Client.
- 5.3** Un prolongement de la durée de location peut être convenu et fera l'objet d'un contrat supplémentaire de location.
- 5.4** Tout dépassement de cette durée de location sera facturé à raison de 10 % du montant total de la commande par jour supplémentaire.

6. Délais et Livraison

- 6.1** Le retrait des Produits au dépôt de PSP ne pourra se faire par le Client que sur présentation de la confirmation de commande.
- 6.2** Le retrait des Produits se fait durant nos heures d'ouverture. (info sur www.psphygiene.com), et aux dates correspondantes sur la confirmation de commande. La disponibilité des Produits ne peut être garantie en dehors de ces date définies dans la confirmation.
- 6.3** A la demande du Client et à sa charge, PSP livre et reprend les Produits, les jours ouvrables, à l'adresse postale indiquée par le Client. Si l'accès est impossible, le chauffeur déposera les Produits à l'endroit qu'il juge opportun après avoir averti le Client.
- 6.4** Le Client s'engage à communiquer à PSP l'adresse de l'Événement et la date de livraison, ainsi que les coordonnées téléphoniques de la personne responsable de la réception. Le Client s'engage à communiquer également à PSP l'adresse et la date de ramassage, ainsi que les coordonnées téléphoniques de la personne responsable chargée du ramassage. Ces informations susvisées doivent être communiquées à PSP au minimum 10 jours avant le début de l'Événement.
- 6.5** Les transports réalisés par PSP à la demande du Client seront réalisés aux dates indiquées dans le formulaire sans horaires fixes. En cas de demandes de transport à horaires fixes, un supplément de CHF 60.- HT sera facturé au Client. Les délais de livraison sont indiqués aussi exactement que possible mais sont en fonction des possibilités d'approvisionnement et de transport.

- 6.6** La personne de contact doit être impérativement joignable à la date de livraison ou de ramassage prévue. Dans le cas où cette dernière n'est pas joignable, et que le chauffeur ne peut déposer ou récupérer le matériel à l'endroit défini, des frais supplémentaires pourront être facturés au prix de CHF 120.-/h. TTC, en fonction du temps investi.
- 6.7** A la réception de la commande, le Client s'engage :
- A vérifier que le nombre de colis reçus correspond bien à celui repris sur le bon de livraison.
 - A procéder avec diligence aux examens raisonnablement nécessaires pour vérifier l'état général de ces colis
- 6.8** Toutes pertes partielles, avaries ou dégradations qui affecteraient le contenu des colis, et qui seraient constatées lors de ces vérifications, feront l'objet de réserves expresses communiquées sans délais auprès de PSP par le Client.

7. Responsabilité de la chose louée

- 7.1** L'ensemble des Produits reste la propriété de PSP et se trouve dans un état conforme au moment de la remise.
- 7.2** Le Client assume l'entière responsabilité des Produits dès sa prise en charge dans les locaux de PSP et jusqu'à sa restitution. Il est seul responsable de tous dégâts causés aux Produits.
- 7.3** Les Produits loués doivent être utilisés uniquement dans le cadre de leur fonction propre et selon les Conditions générales d'utilisation. Tout détournement d'utilisation pourra être facturé selon les dégâts occasionnés (ex. utilisation de gobelets pour des terrines).
- 7.4** Certains types de boisson ne sont pas autorisés dans les gobelets PSP en dehors des gobelets prévus à cet effet selon la description de l'article. (ex. Absinthe, apfelkorn). Le non-respect et les dégâts causés au Produit seront facturés aux tarifs en vigueur.
- 7.5** PSP décline toute responsabilité pour des dégâts résultants d'une utilisation inappropriée du matériel.

8. Restitution de la marchandise

- 8.1** A la fin de l'Événement, le Client s'engage à restituer les Produits, utilisés et non utilisés, uniquement dans les emballages mis à sa disposition par PSP et dans l'état dans lequel le Client les a reçus. Les Produits restitués dans des emballages non fournis par PSP seront exclus du nombre des Produits retournés. Le Client s'engage notamment à rendre les Produits siglés PSP. En aucun cas, il ne pourra restituer les produits d'un concurrent, d'un autre organisme ou autres produits qui seront, en tout état de cause, exclus du nombre des Produits retournés. Le Client s'engage également à rendre tout le matériel annexe fourni par PSP pour le bon fonctionnement de l'Événement (caisses vides, compteuses, ...).
- 8.2** Les Produits devront être restitués à la date fixée sur la confirmation de commande.
- 8.3** Les décomptes des Produits retournés se font après la réception de la commande sur le site de PSP. En cas de problèmes majeurs rencontrés lors de ce décompte PSP s'engage à les communiquer dans les 48 heures au Client.
- 8.4** Les Produits détériorés suite au non-respect des Conditions Générales d'Utilisation (moisissures, inscription, scotch, autocollant, utilisation abusive, détérioration, etc...) seront facturés aux tarifs en vigueur.
- 8.5** Les Produits manquants seront facturés selon les prix indiqués dans la liste de prix.
- 8.6** Seule la location sera facturée pour les caisses retournées scellées (ACS) si celles-ci sont dans un état de propreté acceptable. A contrario les caisses scellées dont la propreté est considérée

par PSP comme inacceptable (ex : caisse laissée sous la pluie, poussière, boue, éclaboussures de boissons collantes) seront considérées comme utilisées.

9. Facturation et paiement

- 9.1** Les réclamations sont prises en considération dans un délai de 10 jours après la date de facturation.
- 9.2** Le délai de paiement est de 30 jours net, aucun escompte n'est accepté.
- 9.3** Des frais de rappels, cumulables, seront facturés de la manière suivante :
 - 1^{er} rappel : CHF 10.-
 - 2^{ème} rappel : CHF 20.-
 - 3^{ème} rappel : CHF 30.-
 - Sommation : CHF 50.-

10. Caution

- 10.1** PSP se réserve le droit de demander une caution au Client en garantie de ses obligations contractuelles.
- 10.2** Dans le cas d'une demande de caution par PSP, ce n'est qu'à la date du versement de la caution que la commande du Client devient contractuelle.
- 10.3** Le Client pourra déduire le montant de la caution lors du paiement de la facture correspondant à l'événement pour lequel la caution lui a été demandée par PSP.
- 10.4** Ce dépôt de garantie, quelle qu'en soit la forme, ne porte pas intérêts.

11. Mise à disposition du personnel de PSP

- 11.1** Toute prestation du personnel de PSP (ci-après le « Personnel ») sur le lieu de l'Événement est facturée à l'heure ou au forfait, selon le tarif, déterminé par PSP, et figurant dans l'offre et la confirmation de commande.
- 11.2** Le nombre d'heures indiquées sur l'offre n'est qu'indicatif. Toute heure supplémentaire effectuée par le Personnel, pour des causes imputables au Client, sera facturée en supplément au Client. Sont considérées comme des causes imputables au Client, notamment : une mauvaise communication du Client à PSP sur les heures d'ouverture du lieu de l'Événement, une intervention du Personnel sur demande du Client en dehors des heures convenues, une contrainte opérationnelle du Client, le non-respect par le Client des dispositions des présentes conditions générales de location, etc.
- 11.3** Le Client s'engage à laisser au Personnel un libre accès au lieu de l'Événement, notamment en lui fournissant tout badge ou laissez-passer nécessaire au bon déroulement des prestations du Personnel.
- 11.4** Pour toute prestation impliquant la présence d'un véhicule de PSP sur le lieu de l'Événement, au minimum deux places de parking devront être réservées, par le Client, à proximité immédiate de l'Événement ou de préférence à proximité immédiate du local fermé réservé au stockage des Produits.
- 11.5** Le Client doit prévoir un espace couvert et sécurisé pour pouvoir installer l'espace de stockage des Produits. En outre, cet espace couvert et sécurisé précité devra être accessible de plain-pied depuis la rue et correctement situé sur le lieu de l'Événement pour permettre le bon déroulement des prestations.

12. Force majeure

- 12.1** Le Client ne peut exiger que PSP exécute la convention intervenue avec le Client en cas de force majeure, et PSP ne peut être tenu responsable si l'inexécution, l'exécution tardive ou l'exécution partielle sont dues à un cas de force majeure.

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements indépendants de la volonté des Parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter, dans la mesure où leur survenance rend impossible l'exécution des obligations.

Sont notamment assimilés à des cas de force majeure ou fortuits, déchargeant PSP de ses obligations : l'incendie, l'inondation, la guerre, la fermeture des frontières, l'impossibilité d'être approvisionné en matière première, les épidémies, les barrages routiers, grève ou rupture d'approvisionnement en eau ou en électricité, ou rupture d'approvisionnement pour une cause non imputable à PSP, ainsi que tout autre cause de rupture d'approvisionnement imputable aux fournisseurs de PSP.

Dans de telles circonstances, PSP avertira le Client par écrit de la survenance de ce cas de force majeure, notamment par courrier électronique, le contrat liant PSP et le Client étant alors suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement.

Si l'événement empêchant la livraison ou la prestation de service venait à durer plus de trente jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat de vente conclu par PSP et le Client pourra être résilié par la Partie la plus diligente, sans qu'aucune des Parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts. Cette résiliation prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant ledit contrat de vente.

13. Protection des données

- 13.1** Toutes les données à caractère personnel seront considérées comme confidentielles. Les informations nécessaires à la gestion de la commande feront l'objet d'un traitement informatique et peuvent être communiquées à des entreprises associées dans le cadre de la gestion de la commande (transporteurs).

14. Droit applicable et for juridique

- 14.1** Les présentes conditions sont soumises au droit suisse.
- 14.2** Le for est à Bassecourt pour tout litige relatif avec ces conditions.